

L'opinion de M. Lacasse sur Larousse donna lieu à une discussion assez vive, après laquelle il continua à expliquer d'une manière claire, lucide et concise la marche qu'il faut suivre pour bien enseigner la grammaire française.

Il s'en suivit une longue discussion à laquelle prirent part MM. Magnan, Ahern, l'inspecteur Guay, N. Tremblay et moi-même. Je crois ne pouvoir mieux faire que d'exprimer ici les mêmes idées que j'avais déjà émises sur le sujet, il y a près de dix ans, dans une conférence que j'ai donnée devant cette association et que j'ai publiée dans *l'Enseignement primaire*.

En voici une analyse succincte :

Dans la conférence à laquelle je viens de faire allusion, j'exprimais l'idée de changer certaines expressions grammaticales qui n'étaient plus admises aujourd'hui chez les grammairiens de notre ancienne mère-patrie.

En effet, depuis longtemps déjà, l'on avait abandonné certaines appellations grammaticales pour les remplacer par d'autres plus modernes, plus justes, plus précises et mieux appropriés au génie de la langue française.

Je n'entrerai pas dans de grands détails sur ce point, car cela m'entraînerait trop loin et dépasserait le cadre que je me suis tracé ; je me contenterai de signaler à votre attention le mot *régime* et le classement de certaines propositions dans *l'analyse logique*.

Tous ceux qui ont étudié les origines de notre langue savent que les premières grammaires françaises n'étaient qu'une traduction de la grammaire latine, et que les définitions prises dans cette grammaire s'étaient propagées d'âge en âge jusqu'à nous.

Les grammairiens modernes reconnurent la nécessité de faire disparaître ces anciens vestiges de latinité, et que la langue française était maintenant assez riche en expressions pour y trouver des termes propres pour définir exactement toutes les expressions gram-

maticales. C'est ainsi que toutes les grammaires françaises publiées en France et en Belgique depuis 1875, n'emploient dans leurs définitions que des mots exclusivement français.

C'est aussi pour se conformer à cette vérité évidente pour tout le monde, qu'on a substitué le mot *complément* à celui régime, dont la terminaison varie, dans les langues à déclinaison, selon l'idée qu'il exprime, tandis qu'en français, la terminaison est toujours la même. Mais, s'est-on dit, puisque la terminaison du mot qu'on appelle régime ne change pas quel que soit le rôle qu'il joue dans la phrase, le mot complément est beaucoup plus français et fait bien mieux connaître la chose qu'il désigne, et on l'a adopté.

Mais on en a fait une classification intelligente et raisonnée.

Après un mûr examen sur le sujet, on a reconnu que les mots, en s'agencant pour exprimer une idée, se complètent les uns les autres.

De là la nécessité de déterminer quels sont les mots complétés et les mots qui complètent.

Les mots complétés sont : les *noms*, les *adjectifs* et les *verbes* ; les mots compléments sont aussi des *noms*, des *adjectifs*, des *verbes*, des *adverbes*.

Par cet examen, on a reconnu aussi qu'il y a des *compléments de noms*, des compléments de *verbes*, des compléments d'*adjectifs* ou d'*adverbes*.

Compléments de noms.

Les noms ont deux sortes de compléments ; explicatifs, déterminatifs.

Le *complément explicatif* peut être retranché sans nuire au sens de la phrase.

Le *complément déterminatif* ne saurait être omis sans détruire le sens de la phrase.
Ex.

(a) Mon ami, *homme affable*, est aimé de tout le monde.